

# Erasmus

## Des étudiants de 128 nationalités différentes accueillis

Le programme européen Erasmus + offre la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences

Le programme Erasmus + vise à donner aux étudiants, aux stagiaires, au personnel et d'une manière générale aux citoyens avec ou sans diplôme, la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences et accroître leur employabilité. Les 3 000 étudiants de 1987, date de la création d'Erasmus, sont 300 000 par an aujourd'hui à partir étudier en Europe. À l'international, l'université de Caen a passé des accords d'échange avec soixante et un pays pour accueillir et envoyer des étudiants (dont 34 Européens). En 2023, 482 étudiants inscrits à Caen ont été bénéficiaires d'un programme de mobilité, dont 180 stages.

### Un programme à préparer

L'Espagne arrive en tête des pays qui ont accueilli le plus d'étudiants bas-normands, devant l'Italie, le Canada, l'Irlande et les États-Unis. Dans le sens inverse, Caen a accueilli 3372 étudiants étrangers l'an dernier (hors Ifsi). Cela représente, tout de même, 128 nationalités. L'université de Caen Normandie a obtenu la 3e étoile d'un label spécialisé en mars 2024. Cette reconnaissance salue les efforts constants et les améliorations apportées par l'université dans l'accueil des étudiants internationaux.

On ne part sur un coup de tête en Erasmus. Il faut s'y prendre bien à l'avance. Par exemple, un étudiant qui souhaiterait partir à l'étranger en L3 devra poser sa candidature dès le début de son année de L2. Les étudiants de LVE partant étudier à l'étranger dans leur langue de spécialité n'ont pas à justifier de leur niveau de langue pour la phase de sélection. En revanche, les étudiants de LVE partant étudier dans une autre langue doivent passer un test ou une certification de langue.

### L'aide financière dépend du pays d'accueil

L'aide financière dépend du pays d'accueil et est calculée en fonction de la période effective de mobilité. Les pays sont regroupés par grands groupes, selon leur niveau de vie. Pour les séjours

d'études dans les pays du Groupe 1 (Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède) l'aide financière est de 360 € par mois. Pour le Groupe 2 (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal) elle s'élève de 300 € par mois. Pour le Groupe 3 (Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie) l'aide financière est de 240 € par mois.

En complément, la Région Normandie a mis en place le dispositif Pass Monde, réservé aux étudiants âgés de moins de 31 ans dont le foyer fiscal est en Normandie et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 30 000 €. Il s'agit d'un forfait départ de 200 € complété d'une aide financière hebdomadaire de 40 € (pour un maximum de 26 semaines).

Julien MUNOZ